



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le jeudi 27 janvier 2011

Publication d'une étude sur les polices municipales dans les petites villes : les communes compensent la diminution des moyens de l'Etat

Alors que le Ministre de l'Intérieur, Brice HORTEFEUX, vient d'annoncer et de commenter les chiffres de la délinquance de 2010, l'Association des Petites Villes de France, que préside Martin MALVY, Ancien ministre, Président du Conseil régional Midi-Pyrénées, a publié les résultats d'une **consultation des maires des petites villes** sur la présence et la mission des polices municipales dans les petites villes.

Cette étude permet de mieux connaître l'évolution des effectifs de police nationale ou de gendarmerie dans les territoires ainsi que ceux de la police municipale. Alors que plus de quatre cents élus ont répondu à cette enquête, les résultats démontrent une forte corrélation entre la réduction des effectifs de sécurité de l'Etat et le recrutement des policiers municipaux. Il s'agit là d'un nouvel exemple de transfert de charges insidieux de l'Etat vers les communes, alors même que les attentes de la population en matière de sécurité n'ont pas diminué.

Dans ces conditions, **l'APVF appelle une nouvelle fois l'Etat à ne pas se défaire de ses compétences régaliennes sur les collectivités en matière de sécurité.** Elle demande à l'Etat de mieux assurer l'intégralité des missions que la loi lui confie dans ce domaine. La « coproduction » souhaitable et nécessaire en matière de lutte contre la délinquance et l'insécurité ne doit pas aboutir à la confusion des moyens sur le terrain.

L'intégralité des résultats de la consultation des maires est consultable sur le site www.apvf.asso.fr

L'Association des petites villes de France fédère depuis 1990 les petites villes de 3.000 à 20.000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire. Association pluraliste présidée par Martin Malvy, Ancien ministre, Président du Conseil régional Midi-Pyrénées, elle compte aujourd'hui plus de 1100 adhérents, présents dans tous les départements de France métropolitaine et d'outre-mer.